

RÈGLEMENT

27e Festival Du Grain – Festival international de cinéma

13 > 22 Novembre 2026

Films en Compétition Internationale (courts métrages et longs métrages)
et sélection officielle (hors compétition)

La 27^e édition du festival international de cinéma Du grain aura lieu du 13 au 22 novembre 2026 à Gonfreville-l'Orcher, Le Havre et Montivilliers (76, Normandie). Le festival est organisé par l'association Du grain à démoudre, avec le concours de la ville de Gonfreville l'Orcher, la ville du Havre, le CNC, le Conseil Régional de Normandie, le Département de Seine Maritime, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, Le Havre Seine Métropole et La Caisse d'Allocations Familiales de Saine-Maritime.

1. Conditions de participation

La sélection s'effectue sur les productions postérieures au 1er janvier 2025 et non déjà soumises au comité de sélection. Toute production (fiction, animation, documentaire, expérimentale) sur support de projection DCP, fichiers uploadés (MOV Quicktime, MPEG-4, H264, Apple ProRes422) peut être soumise au comité de sélection.

Pour les courts métrages, la durée maximale est fixée à 29 minutes.

En cas de sélection, le support de projection indiqué sur la fiche d'inscription devra être respecté.

Les films publicitaires ne sont pas acceptés.

2. Inscription

- **Pour les courts métrages**, par la plateforme d'inscription en ligne www.shortfilmdepot.com, accessible également via notre site www.dugrainademoudre.com

> **Date limite d'inscription : 15 mai 2026**

- **Pour les longs métrages**, via le site du festival www.dugrainademoudre.com : le formulaire d'inscription en ligne imprimé et signé devra être envoyé par mail au bureau du Festival accompagné d'un lien de visionnage privé. L'inscription du film ne sera validée qu'à réception de ce formulaire et du support de visionnement.

> **Date limite d'inscription : 1er juillet 2026**

3. Sélection officielle (films hors compétition, soirées spéciales, avant-premières, programmes de courts métrages)

Au moins 1 photo du film sera demandée et pourra être utilisée sur tout support. La liste des dialogues originaux et leur traduction française ou anglaise devront être rattachées à l'envoi des documents promotionnels, si nécessaire.

4. Sélection Compétition

5 longs métrages et 5 courts métrages seront sélectionnés pour la compétition internationale.

Au moins 1 photo du film, ainsi qu'une photo du(des) réalisateur(s) seront demandées et pourront être utilisées sur tout support. La liste des dialogues originaux et leur traduction française ou anglaise devront être rattachées à l'envoi des documents promotionnels, si nécessaire.

La liste des films sélectionnés sera disponible sur le site Internet du Festival à partir du **15 octobre 2026**.

5. Expédition des copies de projection des films sélectionnés

Les films sélectionnés devront être envoyés au bureau du Festival au plus tard le **1er novembre 2026**.

6. Autorisation de publication

L'inscription d'un film implique l'autorisation de publication dans le catalogue du Festival et documents de communication papier du Festival ainsi que sur le site Internet du Festival.

7. Renvoi des copies

Les copies seront retournées dans la semaine qui suit la fin du festival.

8. Transport et assurances

Les frais d'envoi des copies sont à la charge des participants. Les frais de réexpédition sont à la charge de l'association du grain à démoudre.



Du Grain à Démoudre

Association Du Grain à Démoudre
29 route de Saint Laurent 76 700 Gonfreville-l'Orcher
contact@dugrain.com
www.dugrainademoudre.com
+33 (0)2.77.67.64.42 – +33 (0)6.22.77.79.50

Les frais d'assurance entre la réception et le rendu des copies sont à la charge de l'association Du grain à démoudre. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité de l'association Du grain à démoudre n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie. Aucune réclamation concernant l'état des copies ne pourra être prise en compte plus de 30 jours après la date de leur renvoi.

9. Invitation

Les réalisateurs des films sélectionnés seront invités au Festival.

L'association Du grain à démoudre prendra en charge leurs frais de voyage, de repas et d'hébergement.

Pour chaque film, un seul représentant sera pris en charge.

10. Prix

Il sera notamment décerné :

- « **Prix du Grand jury** » (Trophée festival) du meilleur long métrage et du meilleur court métrage (Professionnels de l'audiovisuel, réalisateurs, comédiens, metteurs en scène, presse cinéma...)
- « **Le prix des « Jeunes cinéphiles** » (Trophée festival) du meilleur long métrage et du meilleur court métrage - Un jury composé d'étudiants cinéphiles.
- « **Le prix des Lycéens de la section audiovisuelle du lycée Jean Prévost de Montivilliers** », du meilleur long métrage et du meilleur court métrage
- « **Les prix du « Public »** » (Trophée festival) du meilleur long métrage et du meilleur court métrage / Ce prix est attribué par vote des spectateurs. Le prix du public concerne également **la compétition « Labo »** (Nouvelles esthétiques, récits non conventionnels, Films d'école...)

Les films primés bénéficient d'une large promotion (réseaux professionnels).

11. Promotion

La participation implique l'autorisation, à titre gratuit, de diffuser sur le site Internet et réseaux sociaux du Festival les bandes annonces des films sélectionnés pour la promotion. Ces extraits ne pourront pas excéder 10% de la durée totale du film et dans tous les cas seront limités à 3 minutes maximum.

12. Prolongement du Festival

La participation au Festival implique l'autorisation au bénéfice de l'association Du grain à démoudre, à titre gratuit, de réaliser un montage audiovisuel d'extraits de plusieurs des films sélectionnés dans le cadre du Festival (en particulier les films primés) et de les diffuser sur tous supports aux fins de promotion du Festival en France et à l'étranger et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

13. Cas non prévus et contestations

Le bureau de l'association Du grain à démoudre ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

14. Divers

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Le bureau de l'association Du grain à démoudre ou son représentant se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toutes autres mesures adéquates en cas de non respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.

Pour tout litige, seuls seront compétents les tribunaux du Havre.

Association du grain à démoudre
29 route de Saint Laurent
76 700 Gonfreville l'Orcher
France

Contact :

William Tasse, Secrétaire Général
william@dugrain.com / contact@dugrain.com
Téléphone : (33) 2 77 67 64 42
www.dugrainademoudre.com

